

STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le stage s'adresse aux élèves qui ont accompli 9 années^H de scolarité au minimum. Les stages d'orientation professionnelle sur le temps scolaire s'adressent aux élèves jusqu'à concurrence de 5 jours par année, exceptionnellement jusqu'à 10 jours en 11S^H (20 jours en 11S^H pour les élèves en option 4). En principe, ils s'organisent durant les vacances scolaires. Lors de la rentrée scolaire d'août, les stages ne sont pas autorisés durant les trois premières semaines, excepté les stages de sélection.

Annnonce de stage

Lorsqu'un stage se déroule sur le temps scolaire, l'annonce de stage ci-dessous, dûment complétée, doit être remise au moins **3 semaines à l'avance** au secrétariat de l'ESVT qui avisera le COSP.

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Profession du stage et adresse complète de l'entreprise :

du :

<i>jour</i>	<i>matin (ma)</i> <i>après-midi (am)</i>	<i>date</i>

au :

<i>jour</i>	<i>matin (ma)</i> <i>après-midi (am)</i>	<i>date</i>

Date et signature du représentant légal :

Date et signature de la direction :

Décision de la direction :

Stage accepté	
------------------	--

Stage refusé	
-----------------	--



Validation de stage

La formule de validation est **intégralement complétée par l'entreprise** et remise par l'élève au secrétariat de l'ESVT dans la semaine qui suit le retour du stage.

Classe :

A effectué un stage dans l'entreprise suivante :

du :

<i>jour</i>	<i>matin (ma)</i> <i>après-midi (am)</i>	<i>date</i>

au :

<i>jour</i>	<i>matin (ma)</i> <i>après-midi (am)</i>	<i>date</i>

Timbre de l'entreprise et signature :
